



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2026

N° 2026/72

Un extrait de la présente délibération a été publié sur le site de la Ville :

LE 30 JUIN 2026

Présents : 30
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaire de séance :
Ibrahim CHENOUF et
Fabienne SOURDEAU

Le mardi trente juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis salle du Conseil Municipal à Saumur, sous la présidence de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE, Maire, sur convocation faite par lui le vingt-quatre juin deux mille vingt-six.

Étaient présents : M. GOULET CLAISSE, Maire – M. HOUTIN., Mmes LELIEVRE, GUILLON, M. FRONTEAU Maires Délégué(e)s – M. CREUXLEBOIS, Mme METIVIER, M. QUILLET, Mme LE COZ, M. PROD'HOMME, Mme ASLAN, M. CARDET, Adjoint – Mme TUBIANA, MM. COMBEAU, NERON, Mmes LHOMMEDE, BOLI, KLING LAUNAY, MOREAU, MM. AUBREE, CHENOUF, Mme MARTIN, MM. DE LA CHAPELLE, CHANDOUINEAU, Mme GIRARD, M. LEFIEF, Mmes SOURDEAU, DOARE, M. MERCERON, Mme BLIN, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. JOSSE, Mmes GRIMA, AUGER, MM. VIEMONT, RICOU ont respectivement donné pouvoir à MM. GOULET CLAISSE, CREUXLEBOIS, Mme LE COZ, M. FRONTEAU, Mme METIVIER.

COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNÉE 2025 – APPROBATION

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un compte financier unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Mais également, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Enfin, le CFU simplifie les procédures et les contrôles de cohérence entre les données du comptable et de l'ordonnateur, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Le Compte Financier Unique 2025 présente les éléments de résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME TERREFORT
Recettes réalisées (A)	41 924 013,74	497 411,65	0,00	886 581,35	241 696,68
Dépenses réalisées (B)	35 241 472,14	504 085,12	0,00	930 153,05	244 062,18
RÉSULTAT 2025 (C) = (A)-(B)	6 682 541,60	-6 673,47	0,00	-43 571,70	-2 365,50
Résultats antérieurs reportés (D)	1 422 517,12	38 487,28	481 766,66	-36 917,84	-5 384,47
RESULTATS DE CLOTURE (E) = (C)+(D)	8 105 058,72	31 813,81	481 766,66	-80 489,54	-7 749,97
Restes à réaliser de recettes (F)	35 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses (G)	298 984,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des Restes à réaliser (H) = (F)-(G)	-263 284,29	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE (I) = (E)+(H)	7 841 774,43	31 813,81	481 766,66	-80 489,54	-7 749,97

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME TERREFORT
Recettes réalisées (A)	27 084 904,70	232 639,03	0,00	732 681,91	21 933,51
Dépenses réalisées (B)	26 300 554,86	187 672,05	0,00	2 168 550,04	39 385,25
RÉSULTAT 2025 (C) = (A)-(B)	784 349,84	44 966,98	0,00	-1 435 868,13	-17 451,74
Résultats antérieurs reportés (D)	-7 358 836,42	477 256,53	241 002,72	-92 076,35	145 129,06
RESULTATS DE CLOTURE (E) = (C)+(D)	-6 574 486,58	522 223,51	241 002,72	-1 527 944,48	127 677,32
Restes à réaliser de recettes (F)	1 493 944,55	0,00	0,00	101 976,98	0,00
Restes à réaliser de dépenses (G)	2 639 799,64	90 841,97	0,00	325 129,51	0,00
Solde des Restes à réaliser (H) = (F)-(G)	-1 145 855,09	-90 841,97	0,00	-223 152,53	0,00
RESULTAT CUMULE (I) = (E)+(H)	-7 720 341,67	431 381,54	241 002,72	-1 751 097,01	127 677,32

Conformément aux termes de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Lambert CREUXLEBOIS, 1^{er} adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Vu l'avis de la Commission des Finances – RH – SI du 22 juin 2026,

il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025.

Délibération **ADOPTÉE** à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 34

Le Maire de la Ville de Saumur n'a pas pris part au vote.

27 voix pour

5 voix contre

2 abstentions

Le Maire de la Ville de Saumur,

Jackie GOULET CLAISSE